

Une arche pour la danse

Autor(en): **Della Casa, Francesco**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **134 (2008)**

Heft 19: **Tensairité**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-99709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une **arche** pour la danse

A l'occasion de la publication de quelques réalisations de structures légères gonflables (voir pp. 6 à 18), nous présentons ici le premier développement d'une idée lancée récemment sur les ondes de la radio romande¹. Il s'agit de l'hypothèse d'une infrastructure culturelle lémanique mobile, composée d'une plateforme flottante et d'une superstructure gonflable. Esquisse d'un programme, sur fond de la situation particulière de la danse contemporaine en Suisse romande.

Le lac Léman se trouve au cœur d'une aire métropolitaine en plein développement. Il se partage entre deux pays, trois cantons et une dizaine de villes moyennes riveraines. Espace paysager de grande échelle, il est aussi, depuis longtemps, réservoir de biodiversité, source d'exploitation piscicole et hydrique, voie de transport de personnes et de matériaux, terrain de sport et de détente. On peut non seulement le lire comme le « Central Park » de la métropole lémanique, mais comme son plus ancien système d'infrastructure urbaine.

L'inventaire des institutions établies sur ses rives est bien connu : organisations internationales, fédérations sportives, sièges d'entreprises multinationales, commerce des matières premières, banque et finance, centres de recherche et d'enseignement, écoles privées, etc. L'offre culturelle qui s'y est développée depuis quelques décennies n'est pas en reste, pour ne citer que les institutions et les événements les plus prestigieux dans le domaine du spectacle vivant : Orchestre de la Suisse romande, Grand Théâtre, Comédie et Festival de la Bâtie à Genève ; Grange au Lac à Evian ; Orchestre de chambre, Opéra, Théâtre de Vidy et Béjart Ballet à Lausanne ; Festivals de musique à Montreux et Nyon.

Chacune de ces institutions se caractérise par le fait qu'elle s'adresse à un bassin de spectateurs qui dépasse très largement celui de son implantation géographique, alors que son financement public n'est souvent assumé que par une collectivité restreinte. Ce dernier point fait du reste périodique-

ment peser des menaces sur leur pérennité, laquelle dépend souvent de l'énergie et du rayonnement des personnalités qui les dirigent.

Un contexte culturel particulier

Le cas de la danse est particulièrement d'actualité. Avec le Prix de Lausanne et le Ballet du Grand Théâtre, la danse classique disposait d'un ancrage déjà ancien. La venue de Maurice Béjart à Lausanne, dans les années 1980, a stimulé l'intérêt d'un public plus large pour la danse contemporaine. La création de l'école Rudra Béjart a permis l'éclosion de plusieurs jeunes compagnies, dont le travail s'ajouta à celui réalisé par plusieurs chorégraphes contemporains de grande qualité et aux tournées de nombreux chorégraphes étrangers. A Lausanne et à Genève, la création de deux associations pour la danse contemporaine (AVDC et ADC) a permis de fédérer spectacles et réseaux. La convergence de ces différents acteurs a fait qu'aujourd'hui, dans le domaine de la danse, le bassin lémanique présente une vitalité remarquable à l'échelle européenne.

Pourtant, ce succès apparaît menacé. La disparition de Maurice Béjart oblige la discipline à se profiler sans la médiation d'une figure charismatique. Le refus par le peuple d'un projet de Maison de la danse à Meyrin a révélé les limites d'une politique culturelle localisée. Pour y remédier, une politique de collaboration culturelle entre plusieurs collectivités territoriales apparaît désormais souhaitable.

Esquisse d'un programme

Généralement, l'idée d'une coopération est freinée dès qu'un des contributeurs héberge seul une structure qu'il demande à d'autres de cofinancer. Il suffirait peut-être que la structure puisse se déplacer d'un contributeur à l'autre, à la manière d'un cirque ou d'une troupe théâtrale. Le lac, dès lors, apparaît comme l'espace géographique capable de rendre possible une telle collaboration. Avec une structure flottante, qui se connecterait de port en port.

Par la relative simplicité des installations techniques qu'il requiert, le programme d'un théâtre pour la danse apparaît

¹ <<http://urbanites.rsr.ch/blog/2008/06/12/une-bouee-culturelle-pour-la-metropole-lemanique/>>

Fig. 1 : Une arche pour la danse, infrastructure culturelle mobile sur le « Central Park » de la métropole lémanique (Image satellite, © NASA)

sans doute le plus approprié. Il comprend un plateau, des coulisses, un gril de scène, une installation de sonorisation et des gradins pour les spectateurs. D'autres éléments du programme, foyer, caisse, vestiaires, etc., peuvent en être dissociés et se trouver à terre, à chaque escale.

Un spectacle pourrait ainsi être créé à Genève, par exemple à l'occasion du Festival de la Bâtie, puis être montré en tournée dans plusieurs villes riveraines, sans qu'il soit nécessaire de l'adapter aux contraintes particulières et aux disponibilités de salles de spectacle à chaque fois différentes. Le public, souvent difficile à réunir pour la danse contemporaine dans une petite ville, serait plus aisé à atteindre en multipliant les escales dans un bassin de près d'un million et demi d'habitants.

Aspects techniques

La construction pourrait être décomposée en deux parties, une plateforme flottante et une superstructure gonflable. La plateforme s'obtiendrait par la connexion de plusieurs barges en béton, comprenant des systèmes de lest et un dispositif anti-roulis. La principale difficulté à résoudre est celle des différents ports d'attache, qui doivent offrir un tirant d'eau adéquat, une protection contre les vagues et une installation à terre suscep-

tible d'héberger les parties complémentaires du programme, à savoir foyer et vestiaires. La superstructure gonflable autoportante doit pouvoir se replier, offrir une importante résistance au vent et permettre un confort climatique suffisant pour les acteurs et les spectateurs.

Potentiels et financement

S'il reste à étudier les aspects techniques et financiers de manière beaucoup plus approfondie, un tel projet laisse néanmoins apparaître un certain potentiel. Sur un plan symbolique, il se placerait à l'échelle territoriale de la métropole lémanique, dont il serait le premier équipement public. Son caractère novateur lui procurerait sans doute une attractivité importante, qui pourrait être valorisée par l'organisation d'autres événements. Enfin, les possibilités d'un financement à l'échelle européenne offrent des perspectives non négligeables, tant pour sa réalisation que pour son fonctionnement.

Pour les protagonistes lémaniques de la danse contemporaine, un tel projet représenterait aussi, peut-être, une occasion de dynamiser la diffusion de leur discipline dans le cadre d'un réseau, qui mettrait en relation l'ensemble des lieux et des institutions existantes.

Francesco Della Casa

